

PRIMAIRE DE REALMONT

Le tarif pour 2018 était de 2,95 €, je vous propose de conserver ce tarif.

TAUX DE CHARGES COMMUNES

Il s'agit de la participation du SRH de l'établissement aux charges communes (entretien, chauffage, matériel...etc.)

Je vous propose au titre de 2019 de maintenir à 18 % le taux des charges communes sur les frais de demi-pension, les repas fournis aux écoles et les repas des commensaux.

TAUX DU FOND DEPARTEMENTAL A LA REMUNERATION DES PERSONNELS (FDERP)

(Pour information puisque fixé par la collectivité territoriale)

Le taux retenu pour l'ensemble des usagers de la restauration scolaire (demi-pensionnaires et commensaux) est maintenu à 22,5 % (inchangé par rapport à 2018).

POPUR INFORMATION, TARIFS DES REPAS DES COMENSAUX

Groupe 1	3.08 €	Agents de catégorie C, contractuels et cuisinier du CD 81
Groupe 2	3.65 €	Elèves externes au ticket et personnels de catégorie B
Groupe 3	4.65 €	Personnels de catégorie A et membres du CA
Groupe 4	7.60 €	Hôtes de passage et personnes extérieures invitées
Groupe 5	2.15 €	Petits déjeuners
Groupe 6	0.00 €	Chef cuisinier du collège (statutaire)